

1986, chapitre 30
**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC**

Projet de loi 35

présenté par M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce

Présenté le 15 mai 1986

Principe adopté le 17 juin 1986

Adopté le 19 juin 1986

Sanctionné le 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986

Loi modifiée:

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01)



CHAPITRE 30

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec

[Sanctionnée le 19 juin 1986]

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

c. S-11.01,
a. 38, mod.

1. L'article 38 de la Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01), modifié par l'article 89 du chapitre 30 des lois de 1985, est de nouveau modifié par la suppression des mots «ou un député à l'Assemblée nationale».

Entrée en
vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le 19 juin 1986.